



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue au lieu des séances, ce **17 février 2025** à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marilyne Perreault
Siège #2 - Gilles Arbour
Siège #3 - Mélanie Laberge
Siège #4 - Yanick Langlais
Siège #6 - Pierre Desrochers

Est/sont absents à cette séance :

Siège #5 - Serge Forest

Est aussi présent Monsieur Mario Besner, directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Émilie Boisvert.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

039-2025-02

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 20 janvier 2025**
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 20 janvier 2025 (Budget)**
 - 3.3 - Séance extraordinaire du 20 janvier 2025 (Programme triennal d'immobilisations)**
 - 3.4 - Séance extraordinaire du 10 février 2025**
- 4 - TRÉSORERIE**
 - 4.1 - Autorisation de paiement**
 - 4.2 - Approbation des salaires déboursés, comptes à payer et paiements automatiques**
 - 4.3 - Autorisation des fournisseurs à payer le 18 février 2025**
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1 - Renouvellement du contrat du directeur général par intérim d'une durée de 2 mois**
 - 6.2 - Fin de probation de l'employé 141**
- 7 - RAPPORT DES COMITÉS**
- 8 - URBANISME**

- 8.1** - Dépôt rapport mensuel permis et certificats
- 9** - LOISIRS
 - 9.1** - Aucun point
- 10** - COMMUNICATION
 - 10.1** - Aucun point
- 11** - CULTURE
 - 11.1** - Fête Nationale 2025 - Fournisseurs et animations
 - 11.2** - Prix produits en vente - Fête nationale 2025
 - 11.3** - Frais d'inscription pour les kiosques du Festival des artisans 2025 (jeunes artisans)
 - 11.4** - Festival des artisans 2025 - Fournisseurs et animations
 - 11.5** - Acquisition de mobilier urbain pour le Parc de la culture
- 12** - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 12.1** - Offre de Service - Éducazoo - Journée de l'environnement
 - 12.2** - Offre de services de l'Organisme de bassins versants L'Assomption (OBV L'Assomption)
- 13** - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 13.1** - Rapport annuel des actions dans le cadre du schéma
- 14** - TRAVAUX PUBLICS
 - 14.1** - Location d'un chargeur sur pneus Schaffer, modèle 5680Z
 - 14.2** - Achat d'un chasse-neige et d'une épandeuse
 - 14.3** - Achat d'une remorque Laroc modèle LA22D
- 15** - PROJETS SPÉCIAUX
 - 15.1** - Installation de cartes magnétiques au garage et à la salle communautaire Gaétan-Morin
- 16** - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS
 - 16.1** - Avis de motion - 1er Projet de règlement 486-2025 - Zonage_144-94 (Amendement)
 - 16.2** - 1er Projet de règlement 486-2025 - Zonage_144-94 (Amendement)
 - 16.3** - Avis de motion - Projet de règlement 487-2025 - Lotissement_144-94 (Amendement)
 - 16.4** - Projet de règlement 487-2025 - Lotissement_144-94 (Amendement)
 - 16.5** - Avis de motion - Projet de règlement 488-2025 - RPC_144-94 (Amendement)
 - 16.6** - Projet de règlement 488-2025 - RPC_144-94 (Amendement)
- 17** - RÈGLEMENT
 - 17.1** - Règlement final 485-2025 (Taxation, tarifications, compensations 2025)
- 18** - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES
 - 18.1** - Autorisation de signature de la demande de versement final du projet d'aménagement d'une patinoire permanente non réfrigéré
 - 18.2** - Renouvellement du service de gestion d'équipements (SEG) de la borne électrique publique
 - 18.3** - Résolution d'appui - Dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle et des changements qu'elles peuvent vivre
 - 18.4** - Contribution financière au Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL)
 - 18.5** - Motion de remerciement : Doris Chevrette
- 19** - VARIA
- 20** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :**

D'ADOPTER l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

040-2025-02

3.1 - Séance ordinaire du 20 janvier 2025

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 janvier dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier dernier, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

041-2025-02

3.2 - Séance extraordinaire du 20 janvier 2025 (Budget)

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 20 janvier dernier a été remise à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi de nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier dernier, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

042-2025-02

3.3 - Séance extraordinaire du 20 janvier 2025 (Programme triennal d'immobilisations)

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 20 janvier dernier a été remise à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi de nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier dernier, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

043-2025-02

3.4 - Séance extraordinaire du 10 février 2025

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 février dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février dernier, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

4 - TRÉSORERIE

044-2025-02

4.1 - Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE certains paiements doivent être effectués avec l'accord du Conseil;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

D'AUTORISER les paiements suivants :

Entreprise/compagnie	Numéro de facture	Montant
Entreprises Philippe Denis inc	1868	241 712.05 \$
Centre de service scolaires des Samares	C4-000337	32 702.08 \$
Groupe vert	5161	4114.63 \$
	5162	1336.58 \$

Adoptée à l'unanimité

045-2025-02

4.2 - Approbation des salaires déboursés, comptes à payer et paiements automatiques

ATTENDU QUE le département des Finances a présenté les listes à approuver;

D'APPROUVER la liste des chèques émis de BCN et Caisse Desjardins, déboursés directs et des salaires émis, représenté par les chèques numéros : C2500001 à C25000023, Fichier électronique (prélèvement direct) : L2500001 à L25000012 et P2500001 à P25000035, salaires D2500001 à D2500004 couvrant la période du 1^{er} au 31 janvier 2025.

Salaires : 49 431.02\$
Déboursés : 378 176.57\$
Totalisant un montant de 427 607.59\$;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu:

QUE la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires émis totalisant un montant de 427 607.59\$ fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

046-2025-02

4.3 - Autorisation des fournisseurs à payer le 18 février 2025

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier par intérim a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 158 213.53 \$ pour le 18 février 2025;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu:

D'APPROUVER la liste déposée et en autoriser les paiements auprès des fournisseurs, en date du 18 février 2025 totalisant un montant de 158 213.53\$.

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 10 minutes selon le règlement 131-92.

6 - DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

047-2025-02

6.1 - Renouvellement du contrat du directeur général par intérim d'une durée de 2 mois

ATTENDU QUE la directrice générale est présentement en arrêt pour un temps indéterminé et que le conseil municipal souhaite maintenir un directeur général par intérim à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler le contrat de monsieur Mario Besner pour occuper les fonctions de directeur général par intérim;

ATTENDU QUE monsieur Besner accepte le renouvellement de son contrat selon les termes proposés;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

DE RENOUVELER le contrat de M. Mario Besner, directeur général par intérim, pour une période mensuelle, soit du 11 février au 14 avril 2025;

D'AUTORISER Mme Émilie Boisvert, mairesse à signer le contrat de travail temporaire à durée déterminée de M. Besner.

Adoptée à l'unanimité

048-2025-02

6.2 - Fin de probation de l'employé 141

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail qui lie l'employé numéro 141 au poste de coordonnatrice aux communications à la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, lequel prévoit une période de probation se terminant le 17 février;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a respecté le contrat de travail de l'employé quant au déroulement de la période de probation et qu'une évaluation a été effectuée;

CONSIDÉRANT QUE le comité administration est satisfait des mandats réalisés;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

D'ENTÉRINER l'embauche de l'employé numéro 141 au poste de coordonnatrice aux communications;

D'APPROUVER l'ajustement salarial aux conditions prévues au budget.

Adoptée à l'unanimité

7 - RAPPORT DES COMITÉS

8 - URBANISME

8.1 - Dépôt rapport mensuel permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois de janvier 2025. D'un total de 8 permis pour une valeur de 610 001.00 \$.

9 - LOISIRS

9.1 - Aucun point

10 - COMMUNICATION

10.1 - Aucun point

11 - CULTURE

049-2025-02

11.1 - Fête Nationale 2025 - Fournisseurs et animations

ATTENDU QUE la fête Nationale à la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare aura lieu le 23 juin 2025;

ATTENDU QUE certaines dépenses doivent être effectuées :

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :
D'AUTORISER les dépenses suivantes, prévues au budget 2025 :

Entreprise/Compagnie	Montant	Poste budgétaire (C
Entreprise Michel Beaupied (feux d'artifice)	3 000 \$ plus taxes applicables	02-702-92-690-13

Festi-jeux (location de jeux gonflables)	1 165 \$ plus taxes applicables,	02-702-92-420-00
--	----------------------------------	------------------

D’AUTORISER les paiements selon les ententes respectives;

D’AUTORISER la direction générale à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

050-2025-02

11.2 - Prix produits en vente - Fête nationale 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir un service de restauration pour la Fête nationale 2025;

CONSIDÉRANT QU’il est question de vendre des aliments, boissons et produits dérivés de la Fête nationale 2025;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

D’ADOPTER les prix suivants pour la vente des aliments, boissons et produits dérivés de la Société nationale des Québécois à la Fête nationale 2025 (taxes incluses pour les produits alcoolisés) :

- Hot dog 3 \$
- Chips 2 \$
- Bière 6 \$
- Bière 7 \$
- Cocktail 7 \$
- Jus 2 \$
- Café 2 \$
- Liqueur 2 \$

Adoptée à l'unanimité

051-2025-02

11.3 - Frais d'inscription pour les kiosques du Festival des artisans 2025 (jeunes artisans)

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription des jeunes artisans, qu'ils soient résidents ou non-résidents, n'a pas été révisé depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais d'inscription ont été augmentés en 2024, sauf le coût d'inscription des jeunes artisans;

CONSIDÉRANT QUE le comité culturel organisateur du Festival des artisans recommande une augmentation des frais d'inscription pour les kiosques des jeunes artisans à 34,79 \$, plus les taxes applicables;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

QUE le conseil municipal approuve l'augmentation des frais d'inscription des kiosques pour les jeunes artisans, qu'ils soient résidents ou non-résidents, à 34,79 \$, plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité

052-2025-02

11.4 - Festival des artisans 2025 - Fournisseurs et animations

ATTENDU QUE la Festival des artisans à la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare aura lieu les 20 et 21 septembre 2025;

ATTENDU QUE certaines dépenses doivent être effectuées :

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

D'AUTORISER la dépense suivante, prévue au budget 2025 :

- Contrat du service de sécurité à l'entreprise Urgence Médicale Métro Inc au montant de 1 484 \$, d'appliquer la dépense dans le GL 02-702-91-451-00 et d'autoriser le paiement selon l'entente;

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

053-2025-02

11.5 - Acquisition de mobilier urbain pour le Parc de la culture

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet du Parc de la culture, le Conseil municipal souhaite acheter du mobilier urbain;

CONSIDÉRANT QUE la soumission S05550R de l'entreprise Techsport inc., au montant de 56 275 \$, plus les taxes applicables a été reçue pour l'achat de tables à pique-nique, poubelles à double voie, de bancs et un tableau d'affichage double face, livraison et installation incluse;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

D'ACCEPTER la soumission S05550R de l'entreprise Techsport inc., au montant de 56 275 \$, plus les taxes applicables, livraison et installation incluse;

D'APPLIQUER la dépense au poste budgétaire GL23-080-22-723-00 et de financer à 80 % avec la subvention Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2, le solde avec le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

12 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

054-2025-02

12.1 - Offre de Service - Éducazoo - Journée de l'environnement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite organiser une journée de l'environnement le 31 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bonifier les activités et acquérir des services de l'entreprise Éducazoo afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux affectant les animaux;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2025;

Suivant la proposition de : Marilyne Perreault
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de service d'Éducazoo pour une période de 3 heures, au montant de 1 380 \$, plus les taxes applicables et d'appliquer la dépense au GL 02-470-00-447-01.

Adoptée à l'unanimité

055-2025-02

12.2 - Offre de services de l'Organisme de bassins versants L'Assomption (OBV L'Assomption)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare souhaite faire un suivi annuel de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques des principaux lacs et cours d'eau sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sollicité la participation de l'Organisme de bassins versants L'Assomption (OBV L'Assomption) afin d'effectuer le suivi environnemental des lacs et cours d'eau sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'OBV L'Assomption a déposé une offre de services pour effectuer les prélèvements d'eau avec échantillonnage sur six lacs et la rivière Blanche ainsi qu'un rapport;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est prévue au budget 2025;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Marilyne Perreault

Il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de services de l'OBV L'Assomption au montant de 17 300 \$, plus les taxes applicables;

D'APPLIQUER la dépense au GL 02-470-00-419-00.

Adoptée à l'unanimité

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

056-2025-02

13.1 - Rapport annuel des actions dans le cadre du schéma

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie de Rawdon a déposé son rapport annuel sur les actions réalisées dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de ce rapport;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

D'APPROUVER le rapport annuel des actions dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

14 - TRAVAUX PUBLICS

057-2025-02

14.1 - Location d'un chargeur sur pneus Schaffer, modèle 5680Z

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare d'acquérir un chargeur sur pneus pour répondre aux besoins des travaux publics pendant la période hivernale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des travaux publics en faveur de cette location;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la compagnie Benco pour la location d'un chargeur sur pneus Schaffer, modèle 5680Z, au coût de 3 200 \$ par mois, pour une période de trois (3) mois, soit de février à avril 2025;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

D'AUTORISER la location du chargeur sur pneus Schaffer modèle 5680Z

auprès de la compagnie Benco pour un montant de 3 200 \$ par mois, plus les taxes applicables, pour la période de février à avril 2025;

D'APPLIQUER la dépense au poste budgétaire GL02-330-00-516-00 et de refaire un transfert budgétaire de 19 000 \$ du GL 02-330-00-521-00 au GL 02-330-00-516-00 ;

058-2025-02

14.2 - Achat d'un chasse-neige et d'une épandeuse

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour l'achat d'une pelle et d'une sableuse pour le nouveau véhicule de type pick up 2500 HD;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des travaux publics en faveur de cet achat ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues pour ce projet, soit :
- Joliette Hydraulique, achat d'un chasse-neige et d'une épandeuse au montant de 39 414 \$, plus les taxes applicables
- Leduc & Fils, achat d'un chasse-neige et d'une épandeuse au montant de 21 750 \$, plus les taxes applicables;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu :

D'ACCEPTER la soumission de Leduc & Fils, pour l'achat d'un chasse-neige, soumission 12022025 au montant de 11 175,00 \$ et d'une épandeuse soumission 12022025-1 au montant de 10 575,00 \$, plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement;

DE Financer 20 000 \$ avec le fonds général tel que budgété et le solde avec le surplus cumulé non affecté et d'appliquer au GL 23-032-50-725.

Adoptée à l'unanimité

059-2025-02

14.3 - Achat d'une remorque Laroc modèle LA22D

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité d'acquérir une remorque pour répondre aux besoins des travaux publics ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des travaux publics en faveur de cet achat ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la compagnie Mécanique automobile Jacques Gerriat pour une remorque Laroc, modèle LA22D, au montant de 5 200 \$, plus les taxes applicables ;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

D'AUTORISER l'achat d'une remorque Laroc modèle LA22D auprès de la compagnie Mécanique automobile Jacques Gerriat pour un montant de 5 200 \$, plus les taxes applicables et d'autoriser le paiement;

D'APPLIQUER la dépense au poste budgétaire GL 23-042-50-725-00.

Adoptée à l'unanimité

15 - PROJETS SPÉCIAUX

060-2025-02

15.1 - Installation de cartes magnétiques au garage et à la salle communautaire Gaétan-Morin

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Clermont Sécurité a proposé une offre de service pour l'installation de cartes magnétiques au garage municipal et à la salle communautaire Gaétan-Morin;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

QUE le Conseil municipal approuve l'installation de cartes magnétiques de la compagnie Clermont Sécurité au garage municipal et à la salle communautaire Gaétan-Morin;

D'ACCEPTER la soumission SOUM-3347 au montant de 5 043,96 \$, plus les taxes applicables au GL 23-023-20-722-00 et le financer avec le surplus cumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

16 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

061-2025-02

16.1 - Avis de motion - 1er Projet de règlement 486-2025 - Zonage_144-94 (Amendement)

Avis de motion est donné par Mélanie Laberge, conseiller que lors d'une séance du conseil, sera adopté le 2e projet de règlement 486-2025 - Zonage_144-94 (Amendement).

Mario Besner, directeur général par intérim, fait lecture du 1er projet de règlement 486-2025 - Zonage_144-94 (Amendement), séance tenante.

Adoptée à l'unanimité

062-2025-02

16.2 - 1er Projet de règlement 486-2025 - Zonage_144-94 (Amendement)

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Marilyne Perreault

Il est résolu :

D'ADOPTER le 1er projet de règlement 486-2025 - Zonage_144-94 (Amendement).

Adoptée à l'unanimité

063-2025-02

16.3 - Avis de motion - Projet de règlement 487-2025 - Lotissement_144-94 (Amendement)

Avis de motion est donné par Gilles Arbour, conseiller que lors d'une séance du conseil, sera adopté le règlement 487-2025 - Lotissement_144-94 (Amendement).

Mario Besner, directeur général par intérim, fait lecture du projet de règlement 487-2025 - Lotissement_144-94 (Amendement), séance tenante.

Adoptée à l'unanimité

064-2025-02

16.4 - Projet de règlement 487-2025 - Lotissement_144-94 (Amendement)

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 487-2025 - Lotissement_144-94
(Amendement).

Adoptée à l'unanimité

065-2025-02

**16.5 - Avis de motion - Projet de règlement 488-2025 - RPC_144-94
(Amendement)**

Avis de motion est donné par Marilyne Perreault, conseiller que lors d'une
séance du conseil, sera adopté le règlement 488-2025 - RPC_144-94
(Amendement).

Mario Besner, directeur général par intérim, fait lecture du projet de règlement
488-2025 - RPC_144-94 (Amendement), séance tenante.

Adoptée à l'unanimité

066-2025-02

16.6 - Projet de règlement 488-2025 - RPC_144-94 (Amendement)

Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 488-2025 - RPC_144-94 (Amendement).

Adoptée à l'unanimité

17 - RÈGLEMENT

067-2025-02

**17.1 - Règlement final 485-2025 (Taxation, tarifications, compensations
2025)**

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

D'ADOPTER le règlement final 485-2025 (Taxation, tarifications,
compensations 2025).

Adoptée à l'unanimité

18 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

068-2025-02

**18.1 - Autorisation de signature de la demande de versement final du
projet d'aménagement d'une patinoire permanente non réfrigéré**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 434-2024-12 autorisant le directeur général
par intérim à déposer une demande de reddition de compte pour la patinoire
multifonctionnel;

CONSIDÉRANT la résolution 223-2021-08 qui autorisait M. Jean-François
Coderre à signer;

CONSIDÉRANT la demande du Ministère d'autoriser le directeur général par
intérim, Mario Besner à signer la demande de versement final du projet A2021-
0265 projet d'aménagement d'une patinoire permanente non réfrigéré;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu :

D'AUTORISER le directeur général par intérim, Mario Besner à signer la demande de versement final du projet A2021-0265 projet d'aménagement d'une patinoire permanente non réfrigéré;

Adoptée à l'unanimité

069-2025-02

18.2 - Renouvellement du service de gestion d'équipements (SEG) de la borne électrique publique

CONSIDÉRANT QUE le Service de Gestion des Équipements (SGE) permet la connexion des bornes de recharge de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare au réseau du Circuit électrique ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite renouveler l'entente pour une durée de (3) trois ans soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 pour un montant de 789 \$, plus les taxes applicables;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Yanick Langlais

Il est résolu :

D'AUTORISER le renouvellement du Service de Gestion des Équipements (SGE) offert par AddÉnergie Technologies inc. pour une durée de trois (3) ans, au montant total de 789 \$, plus les taxes applicables ;

D'APPLIQUER la dépense au poste budgétaire GL 02-130-00-335.

Adoptée à l'unanimité

070-2025-02

18.3 - Résolution d'appui - Dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle et des changements qu'elles peuvent vivre

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes) ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT par ailleurs que le financement promis à la MRC de Brome-Missisquoi et aux municipalités locales de son territoire à la suite du changement de région administrative n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce malgré les engagements du Gouvernement du Québec;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu :

DE demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

DE transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à la ministre et députée de notre territoire, madame Isabelle Charest.

DE transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

Adoptée à l'unanimité

071-2025-02

18.4 - Contribution financière au Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) joue un rôle essentiel dans la prévention du suicide et le soutien aux personnes en détresse dans la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare souhaite soutenir les initiatives locales qui contribuent au bien-être et à la santé mentale de ses citoyens;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare contribue financièrement au montant 300 \$ et d'appliquer la dépense au GL 02-701-90-970-00 (Subventions autres organismes).

Adoptée à l'unanimité

072-2025-02

18.5 - Motion de remerciement : Doris Chevette

Sur une proposition de la mairesse, Mme Émilie Boisvert appuyée par l'ensemble des membres du Conseil, la motion suivante est déposée :

QUE La Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare ainsi que le Conseil municipal tiennent à souligner l'engagement exceptionnel de Madame Doris Chevette, qui a consacré plus de 30 ans au bénévolat au sein de notre communauté. Depuis 1998, elle s'est particulièrement investie en tant que responsable des paniers de Noël.

Son implication illustre sa grande générosité et son profond attachement à la Municipalité. Nous tenons également à souligner le soutien de sa famille, qui l'a accompagnée tout au long de ces années de dévouement.

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

073-2025-02

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare
soit levée à 20 h 32.

Adoptée à l'unanimité

Émilie Boisvert
Mairesse
intérim

Mario Besner
Directeur général et greffier-trésorier par